EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de

AR Prefecture

BEUIL Alpes-Maritimes

006-210600169-20220415-2022_05_03-DE

Reçu le 21/04/2022

e vendredi quinze avril deux mille vingt-deux, i 17 heures 30, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoque, s'est reuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation

11.04.2022

Etaient présents: M. Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents: M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : M. Nicolas DONADEY est représenté par M. Frédéric PASQUIER, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/04/2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2022

DELIBERATION N°05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET COMMUNAL:

Dans un exposé détaillé, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 de la Commune, arrêté en équilibre en dépenses et recettes à la somme de : 1 470 533.22 €

Section de Fonctionnement : 1 145 085.00 € Section d'Investissement : 325 448.22 €

En section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 145 085.00 €	1 045 085.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		100 000.00 €
Total section de fonctionnement	1 145 085.00 €	1 145 085.00 €

En section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	263 448.22 €	272 913.62 €
Restes à réaliser	62 000.00 €	
Résultat de fonctionnement reporté		52 534.60 €
Total section d'investissement	325 448.22 €	325 448.22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2022 qui est arrêté en dépenses et en recettes à la somme : 1 470 533.22 €

AR Prefecture 006-210600169-20220415-2022_05_03-DE Recu le 21/04/2022 VOTES:

Contre: 0
Abstentions: 1

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération télétransmise à la Préfecture des Alpes-Maritimes : Le Maire,